

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE
DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2023

Ce premier conseil d'école de l'année scolaire 2023-2024 s'est ouvert à 18h00 dans le préau de l'espace Guy Monnerot.

Ont participé à ce conseil :

- pour les représentants des parents d'élèves : Mme Amandine GARON, Mme Aurélie BEHRA-MARSAC, Mme Magalie MONNERON, Mme Gwenaëlle MEUNIER, Mr Dominique PARVILLE, Mme Marie BIGOT-PORTE, Mme Audrey GILLIER, Mme Fanny TIGOULET, Mme Elodie ROUX, Mme Delphine MORTORELL, Mme Emilie VALET-ABRAHAM, Mme Christelle ARICO, Mme Emilie MANGUY

- pour l'équipe pédagogique : Mme VAILLANT Sandrine, Mme COMBIER Véronique, Mme FERRIERE Aurélie, Mme AUGIER Lydie, Mme FILLEUL Emmanuelle, Mme GIRARD Lydie, Mme MAYTRAUD Stéphanie, Mme GAUMET-MILLECAMP Laurence, Mme GAUTIER Stéphanie, Mr DELISLE Frédéric, Mme CHANTRAINE Laurence, Mr MOREAU Arthur, Mme ARLOT Amandine, Mme COURCEULLES Cléo, Mme GRATON Sylvie (éducatrice du dispositif d'autorégulation)

- pour la municipalité : Mr JANICOT Philippe (maire de la commune), Mme BOURGEOIS Annick (Adjointe au Maire en charge de la vie scolaire, de l'enfance et de la jeunesse), Mme SOULARUE (responsable travaux et bâtiments), Mr FAURE Clément (responsable du pôle jeunesse)

Étaient excusés : Mr BLANCHER (Inspecteur de circonscription, Mme EYMA Lydie (enseignante), Mr Laurent TRILLON, Mme Pauline CONSTANT, Mme Aurélie SERVANTIE,

Mme Julia PERQUIS-BALBER et Mme Charlotte GIRAULT (représentants de parents d'élèves)

Point 1. Elections des représentants des parents d'élèves.

Les élections des représentants des parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 13 octobre 2023 avec un taux de participation de 73,64 % (contre 67,30 % l'année précédente).

Devant la difficulté pour certains parents de pouvoir voter en cas de garde alternée, un courrier papier a été transmis à chaque parent afin de connaître à qui devait être envoyé et/ou remis le matériel de vote en fonction de la date de remise du matériel.

Point 2. Règlement intérieur de l'école.

Aucune demande de modification n'a été exprimée par les membres du conseil d'école. Il est soumis au vote à l'ensemble des membres du conseil. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il sera transmis aux parents d'élèves et accessible sur le blog de l'école.

Point 3. Organisation et fonctionnement de l'école.

La rentrée scolaire a eu lieu le lundi 4 septembre sans contrainte particulière et sans protocole sanitaire.

La directrice souhaite remercier l'ensemble des acteurs de l'école pour l'aide quant à l'organisation de cette rentrée qui s'est déroulée avec un accueil commun pour toutes les classes, ce qui a permis de simplifier ce temps d'accueil des familles.

Concernant les effectifs de l'école, nous avons débuté cette année scolaire avec 304 élèves (contre 318 élèves l'année précédente), répartis dans les 13 classes. Un nouvel élève devrait intégrer l'école après les vacances d'hiver.

Le dispositif d'autorégulation débute sa 7ème année de fonctionnement au sein de l'école. 9 enfants avec trouble du spectre autistique sont scolarisés du CP au CM2. Aucune modification de fonctionnement n'est à observer pour cette année scolaire, le protocole sanitaire n'existant plus.

Seule la répartition des classes dans les bâtiments de l'école est à noter. En effet, on observe une augmentation du nombre d'élèves scolarisés en niveau élémentaire et une baisse de ceux scolarisés en niveau maternelle. Au regard de la structure des bâtiments, il est donc nécessaire que des classes de niveau élémentaire se retrouvent dans le bâtiment qui anciennement était réservé aux classes maternelles.

De plus, afin de permettre une mise en œuvre du dispositif d'autorégulation de manière efficiente, il a été fait le choix de positionner les classes n'ayant pas d'élèves inscrits dans le dispositif.

Les représentants de parents d'élèves s'interrogent sur la possibilité de transférer la classe de CM1 dans le nouveau bâtiment ?

Le projet de restructuration du restaurant scolaire et la construction des deux salles supplémentaires sont subventionnés à hauteur de 64% notamment par la CAF (460 000 euros sur le montant total de 3 100 000 euros). De ce fait, les deux nouvelles salles construites doivent être utilisées par le périscolaire pour répondre au cahier des charges de cette subvention allouée par cet organisme. Leur utilisation en « salle de classe » n'est donc pas un axe prioritaire.

Comme chaque année, les enseignants ont engagé leur classe dans plusieurs projets pédagogiques.

Dans le domaine sportif :

- les rencontres sportives proposées par l'USEP (classes de PS-MS A et B, GS-CP, CP, CE1 A et B, CM1 A et B et CM2 A et B) permettant des rencontres sportives avec des classes provenant d'autres école
- inscription au concours « je lis, j'élis » en collaboration avec la bibliothèque municipale (classes de classes de PS-MS A et B, GS-CP, CP, CE1 A et B, CE2 A et B, CM1 A et B et CM2 A et B).
- le projet patinoire pour les classes de CE1B de Mr Moreau et GS de Mme Ferrière
- les 2 classes de CM1 ont bénéficié de l'intervention de sportifs de haut niveau du club Limoges Athlé
- les deux classes de CE2 devraient participer à une initiation tennis

Dans le domaine culturel :

- 6 classes ont pu bénéficier d'une animation en lien avec l'exposition de la bibliothèque sur le thème de la généalogie

- Durant la semaine du goût, différentes activités ont été proposées, en partenariat avec la Crèmerie de Jadis et l'intervention de cuisiniers. L'équipe enseignante remercie une nouvelle fois la mairie pour son aide quant à l'organisation d'ateliers ou de visites pour les enfants.
- Le projet « école et cinéma » est relancé pour les classes de GS et GS-CP
- Un projet nommé « Fantacirqe » pour les classes de GS - GS/CP – CP et CE1 A
- Projet « Histoire de poilus » pour la classe de CM2 A
- Projet « Les petits Sherlock du patrimoine pour la classe de CM1 B, accompagnée par la classe de CM2 B qui réalise un reportage sur ce projet
- Un projet musical en partenariat avec l'Opéra de Limoges pour les deux classes de CE2 ainsi qu'un projet sur le recyclage des déchets et le permis piéton
- Un projet sur la ferme pour les deux classes de PS-MS qui leur permettra de réaliser deux visites
- La classe de neige pour les élèves de CM2 est reconduite pour cette année du 09 au 15 mars 2024.

Les représentants de parents d'élèves indiquent que le budget en augmentation inquiète certaines familles.

Les deux enseignants, qui organisent ce projet, indiquent qu'en effet, le coût de cette sortie avec nuitées augmente. Le budget est actuellement en cours de construction, le montant des subventions n'étant pas toutes connues à ce jour.

Une réunion sera organisée au mois de janvier pour présenter aux parents le projet et le coût par élève. Comme chaque année, il sera possible pour les parents de payer en plusieurs fois ou de faire appel à des aides.

L'objectif est que tous les enfants puissent participer à cette sortie.

Il sera peut-être envisagé de raccourcir d'une journée cette classe de neige pour la prochaine année scolaire (2024-2025) afin de limiter le coût de celle-ci.

Les représentants de parents d'élèves souhaiteraient organiser une bourse aux vêtements à cette occasion.

Dans le domaine de la santé, les classes de GS, GS/CP, et les deux classes de CM2 accueilleront des animations proposées par la Ligue contre le Cancer sur le thème du petit-déjeuner et du tabac

Point 4. La sécurité et la santé à l'école.

La sécurité.

Suite à l'assassinat d'un enseignant et au risque de menace d'attentat, le plan Vigipirate a été élevé à son plus haut niveau « urgence attentat » à compter du 13 octobre 2023. Dans un objectif de sécurité, nous demandons désormais à ce que toutes prises en charge sur le temps scolaire se fassent au niveau de l'entrée principale (portail vert place Pierre Reix), celle-ci possédant un visiophone permettant de voir toute personne se présentant à l'école.

Le vendredi 11 novembre a eu lieu le premier exercice d'alerte du PPMS Risque attentat-intrusion.

Comme chaque année, notre école se doit d'organiser des exercices de sécurité.

Le mardi 3 octobre 2023 a eu lieu la première alerte incendie, en collaboration avec Mr Coux, en charge du système de sécurité à la municipalité. Celle-ci a été préparée par l'équipe enseignante avec les enfants. Les deux autres alertes se feront sans qu'enfants et enseignants ne soient prévenus

La santé.

Les élèves de MS ont eu, comme chaque année, une visite médicale de l'infirmière de la PMI axé sur un bilan auditif.

Concernant le dispositif pHARe, celui-ci débutera sa troisième année de mise en œuvre. A ce jour, celui-ci a été déclenché à trois reprises.

Au regard de différentes tragédies qui ont eu lieu, le ministre de l'éducation nationale a demandé à ce que chaque élèves du CE2 à la terminale réponde à un questionnaire. Les enseignants avaient du jeudi 9 au mercredi 15 novembre pour faire passer ce questionnaire.

Celui-ci va faire l'objet d'une étude qui permettra de récolter une tendance par classe et à l'échelle de l'école du ressenti des élèves.

Dans tous les cas, le dispositif pHARe est un dispositif qui fait ses preuves et qui est déclenché dès que des situations d'intimidation ou de harcèlement sont connues des équipes de l'école.

Pour traiter tous les cas, les référents de ce dispositif, à savoir Mme Auroy, Mr Faure, Mme Gautier, Mme Gaumet-Millecamp et Mme Maytraud respecte le protocole départemental.

Il est important de souligner que la mise en œuvre de ce protocole peut amener des parents à être dans une situation où leur enfant peut être un élève cible d'intimidation mais aussi être un intimidateur présumé. Cette dernière situation n'est pas une situation facile à accepter mais elle est inhérente ce protocole.

Point 5. Informations relatives au projet d'école.

Le projet d'école a été renouvelé durant l'année 2021-2022. Le nouveau projet d'école débute donc sa deuxième année de mise en œuvre. Celui-ci est accessible sur le blog de l'école.

Point 6. Evaluation d'école.

Comme annoncé lors du dernier conseil d'école, l'école fait l'objet d'une évaluation école. Une restitution est programmée au 13 février 2024. L'équipe enseignante est actuellement dans la phase de l'auto-évaluation.

Point 7. Les questions des représentants des parents d'élèves.

Questions concernant l'école.

- Le choix de mettre une classe de CM1 en maternelle pose question. En effet, la salle de classe est assez peu investie et accueillante. Serait-il possible de la transférer dans le nouveau bâtiment une fois les travaux finis?

Réponse donnée lors du bilan du fonctionnement de l'école.

-Serait-il possible de faire un rappel email du règlement intérieur quant aux objets interdits à l'école tels que les cartes Pokémon et autres jeux susceptibles de créer des tensions mais aussi les téléphones.

Réponse : Oui.

-En ce qui concerne la classe de neige, le budget en augmentation inquiète certaines familles.

Réponse donnée lors du bilan des activités pédagogiques proposées dans les classes.

Questions concernant l'ALSH/la mairie.

Les représentants de parents d'élèves souhaitent remercier la mairie pour les travaux effectués pour remettre aux normes le restaurant scolaire. Nos enfants en sont très contents. Nous vous remercions par ailleurs de nous avoir inclus dans le projet du début jusqu'à la fin.

1. Serait-il possible d'assouplir le règlement proposé par le centre de loisirs ?

Un enfant absent de l'école pour maladie doit justifier par un certificat médical son absence à la garderie payante pour ne pas avoir à payer alors que l'école elle-même ne demande pas un tel justificatif.

Réponse : Il est normal que l'école ne demande rien en cas d'absence dans la mesure où c'est gratuit.

Pour les services périscolaires, il est nécessaire et logique de justifier les absences afin de ne pas être facturé (Cf. réponse identique à la question 9).

2. En ce qui concerne la sécurité pour le passage cantine-école : qu'en est-il du groupe de travail pour la sécurité entre la cantine et le préau ?

Réponse : Sauf erreur de notre part il n'a jamais été question de créer un groupe de travail.

Concernant le passage entre le préau de l'école élémentaire et le restaurant scolaire les enfants sont systématiquement surveillés par un animateur de l'ALSH. Les enfants ne sont pas seuls.

Par ailleurs, dans le cadre de la nouvelle organisation suite aux travaux du restaurant scolaire l'équipe de surveillance a été renforcée (une personne supplémentaire dans l'équipe).

Enfin, lorsque les travaux seront totalement terminés une borne rétractable sera installée en amont de la courive afin d'empêcher les véhicules de s'introduire dans le passage (dans l'attente de la fin des travaux des barrières sont installées).

Des barrières ont été mises en place dans le cadre du plan Vigipirate.

3. Que peut-on faire pour sécuriser l'accès à la maternelle en attendant la fin des travaux ?

Réponse : C'est déjà sécurisé et il n'y a eu aucun changement depuis le début des travaux.

Il s'agit de l'accès à l'arrière par la cour de la maternelle avec un portail qui reste fermé. Par ailleurs depuis la remise en route du restaurant scolaire les enfants de la maternelle ne sortent plus pour accéder à la salle de restauration.

Quand sera-t-il possible d'y accéder par la porte principale ?

Réponse : La fin des travaux est prévue pour le 14 décembre avec une commission de contrôle le 15 décembre.

Si la commission de contrôle donne un avis favorable les parents et les enfants pourront accéder par la porte principale à partir de la rentrée de janvier 2024.

Il ne paraît pas opportun de modifier l'ensemble de l'organisation et les plannings des agents (ATSEM, agents restaurant scolaire et animateurs) juste pour la dernière semaine avant les vacances. Par ailleurs, il est possible que certaines entreprises aient besoin de passer cette dernière semaine pour les dernières retouches.

4. Comment s'organise la sieste des petits pendant les vacances et le mercredi ? Où, quand, et surveillée comment ?

Réponse : Le fonctionnement est le même qu'à l'école maternelle durant les périodes scolaires : après le repas les enfants sont accompagnés aux sanitaires puis ils vont chercher leurs doudous. Ils déposent ensuite leur vêtement dans une pаниère. Les enfants qui ont besoin de faire la sieste ou ceux dont les parents souhaitent qu'ils fassent la sieste sont couchés. L'animateur propose une histoire ou de la musique afin de faciliter l'endormissement. L'animateur reste environ 40 minutes dans la salle, les enfants qui ne dorment pas sont levés et les enfants qui dorment restent dans la salle.

Toutes les 10 minutes un adulte vient vérifier que tout se passe bien. En tout état de cause la salle n'est pas dans le noir, il y a des veilleuses et les portes restent entrouvertes. Les animateurs expliquent aux enfants, afin de les responsabiliser, que lorsqu'ils se réveillent ils doivent se lever dans le calme et venir rejoindre les animateurs dans une autre salle.

5. Il y a toujours des anomalies sur les factures qui ne sont pas vérifiables car nous n'avons pas accès aux périodes clôturées et facturées sur le portail famille.

Réponse : Effectivement les pointages n'apparaissent plus sur le portail familles lorsque la facturation a été faite. Le logiciel ne le permet pas. Toutefois, les familles qui ont souhaité une attestation détaillée avec le pointage l'ont toujours eu.

Par ailleurs, les anomalies restent très rares. Et lorsqu'il y en a les factures sont toujours corrigées par les services.

A titre d'exemple, sur les 400 factures de la dernière période (mai-juin 2023) seulement 2 anomalies ont été constatées.

A noter que dans le cas d'un parent qui a réservé une place pour son enfant aux services périscolaires et qui ne vient pas sans prévenir, cela ne peut pas être considéré comme une anomalie. En effet, les parents peuvent prévenir de l'absence de leur enfant et/ou supprimer la réservation jusqu'à 15h la veille du jour concerné. Les services sont néanmoins très souples et acceptent même les annulations de réservation le matin ! Si des erreurs sont observées, il est conseillé d'attendre avant de payer et de réaliser une vérification auprès de l'ALSH.

6. Serait-il possible de changer le code d'entrée à chaque période par exemple ?

Réponse : Oui techniquement c'est possible.

Le risque est que les changements réguliers entraînent un flou pour les parents. Pour éviter ce phénomène, il est possible de mettre sur le portail familles en début d'année scolaire les codes du portail pour l'année.

Il est important de ne pas donner le code d'accès aux enfants.

Remarques déjà évoquées précédemment mais encore une fois remontées.

7. La sécurité au centre est soulevée avec des enfants parfois seuls devant le portail et aucun animateur devant l'entrée.

Réponse : Les enfants ne sont jamais seuls devant le portail. Chaque soir les animateurs rappellent aux enfants les règles de sécurité.

8. Il y a beaucoup de nouveaux animateurs sur les périodes des vacances, serait-il possible d'avoir un trombinoscope pour identifier les animateurs des différents groupes ?

Réponse : Oui il est possible de faire un trombinoscope pour les vacances.

9. Les réservations obligatoires facturées même si l'enfant n'est pas présent posent encore souci.

Réponse : Cette question a déjà été évoquée au dernier conseil d'école.

La commune est responsable du respect du taux d'encadrement en fonction du nombre d'enfants.

L'organisation des groupes avec chaque animateur est réalisée en fonction du nombre d'enfants inscrits. Le problème est que de nombreux parents inscrivaient leurs enfants aux temps périscolaires du matin et du soir mais les enfants ne venaient pas et les parents ne prévenaient pas les équipes.

Cela déséquilibre les groupes par animateur et la commune ne peut absolument pas se permettre de mobiliser des animateurs pour rien.

L'ALSH a toujours été et reste extrêmement flexible avec les parents mais ce problème a pris beaucoup trop d'ampleur. Ainsi, il a été décidé par la municipalité de facturer les absences qui ne sont pas justifiées par un certificat médical.

Pour conclure, bien que le règlement soit très strict, c'est aussi un temps périscolaire reconnu pour ces propositions d'activités.

La municipalité indique qu'un tiers du budget de fonctionnement communal est dédié à l'école (garderie, cantine, fournitures, ...), montrant une vraie volonté de permettre aux élèves et aux utilisateurs de l'école de travailler dans les meilleures conditions possibles. Elle indique également qu'après échange avec différents interlocuteurs, les classes de CP pourraient bénéficier de séances à l'Aquapolis dès janvier 2024, le budget transport étant prévu. L'engagement dans cette activité reste à l'appréciation de l'école.

Le conseil d'école se termine à 20H00.

Mme Auroy,
Directrice de l'école

Mme BEHRA-MARSAC
Secrétaire de séance